VILLE DE NICE
www.nice.fr

FORMULAIRE DE DEMANDE

de badge et d'autorisation annuelle de circuler en aire piétonne pour les PROPRIÉTAIRES ou LOCATAIRES de GARAGES ou PARKINGS PRIVÉS dont l'accès s'effectue à partir des rues réservées aux piétons

Formulaire à faire parvenir, dûment rempli et avec les justificatifs requis, en mairie annexe ou à la Direction de la réglementation et du contrôle des espaces publics (Tél. 04 97 13 26 43 ; Fax 04 97 13 46 07 - 06364 NICE CEDEX 4). **Se déplacer d'un champ à l'autre du formulaire avec touche TAB, souris ou flèches du clavier. Affichage de textes d'aide dans la barre d'état du bas ou en appuyant sur la touche F1.**

Cadre réservé à l'administration :

< *Formulaire téléchargé* >

Demandeur : Nom : ..... Prénom : .....

Adresse domicile : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. fixe : ..... Fax : .....

Portable : ..... Adresse e-mail : .....

☐ **propriétaire** ☐ **locataire** de l'emplacement de stationnement privatif situé à Nice, à l'adresse suivante :

..... Site piétonnier : .....

Dépôt de la demande : ☐ en Mairie annexe « Ribotti » ☐ en Mairie annexe « Le Ray » ☐ en Mairie annexe « Thiole » ☐ au 37 av. M^al^ Foch (3e étage, bureau 309 A)

Retrait de l'autorisation : ☐ *sur le lieu de dépôt* ☐ *adressée par courrier*

Il s'agit : ☐ d'une première demande ☐ d'un renouvellement annuel ★

★ La demande doit être renouvelée chaque année, à l'aide du même formulaire, sur production des justificatifs requis. Toute demande de renouvellement tardive sera considérée comme une première demande.

Documents justificatifs à fournir pour une première demande :

1°) copie d'un document attestant de la possession ou de la jouissance d'un emplacement privatif de stationnement (acte de propriété / bail de location) ;

2°) copie du certificat d'immatriculation du ou des véhicules concernés (carte grise).

Documents justificatifs à fournir pour un renouvellement annuel :

Mêmes documents que dans le 1°) Ou : copie de la taxe foncière de l'année en cours / copie de la quittance de loyer de l'année en cours, à condition que le garage et son adresse apparaissent expressément sur ces documents.

En cas de changement de véhicule : Fournir la copie de la carte grise du nouveau véhicule en vue de la délivrance d'une nouvelle autorisation de circuler et rendre l'autorisation de circuler du véhicule précédent.

Délivrance du badge : Un badge d'accès sera délivré, dans la limite d'un badge par emplacement de stationnement privé.

Note « Informatique et libertés » : Traitement automatisé de données à caractère personnel concernant la gestion des autorisations d'accès aux zones piétonnes de la ville de Nice. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer le suivi des autorisations d'accès aux zones piétonnes de la ville de Nice. Les destinataires des données ainsi enregistrées sont les services municipaux suivants : la Direction de la réglementation et du contrôle des espaces publics, la Direction des Routes et des Espaces publics et le Poste Central de Sécurité. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant à la Direction de la réglementation et du contrôle des espaces publics, service des Zones piétonnes, 06364 NICE CEDEX 4.

Important : En cas de vente du véhicule autorisé ou de fin de jouissance de la place de stationnement, les autorisations et les badges doivent être rendus à la Direction de la réglementation et du contrôle des espaces publics.

FAIT À ..... **, LE** .....

Signature :